



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Madame Bety WAKNINE
Directrice générale
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : 13/PFD/1720344 (corr. : A. Hancisse)
Réf. STIB : ND/DPU 1577
Réf CRMS : AA/MB/SGL40020_647_Aqueduc_tram
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Objet : SAINT-GILLES. Rue de l'Aqueduc, tronçon entre le carrefour Janson et la rue Africaine
Demande de permis d'urbanisme portant sur le réaménagement de l'espace public, le renouvellement des voies de tram et l'adaptation du profil de voirie.

Avis de la CRMS

Madame la Directrice générale,

En réponse à votre courrier du 19/11/2019, reçu le 19/11/2019, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 27/11/2019.

Contexte

Ce tronçon de la rue de l'Aqueduc est situé en ZICHEE du PRAS et jouxte la zone de protection de l'immeuble classé sis 92, rue Africaine (AG 04/12/1997) et est proche de l'église de la Sainte-Trinité dans les façades sont également classées (AR 10/11/1955). Une quantité importante d'immeubles présents dans cette voirie sont par ailleurs répertoriés à l'inventaire du patrimoine architectural.



(www.mybrugis.irisnet.be)



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
Analyse de la demande

Le projet consiste en un réaménagement complet de façade à façade, y compris renouvellement des voies de tram, dans le tronçon de la rue de l'Aqueduc entre la place Janson et la rue Africaine.

Le tronçon de rue est mis en sens unique pour le trafic automobile, le tram continuant à circuler dans les deux sens. La voie de tram se dirigeant vers la place Paul Janson est aménagée en site propre. Des emplacements de stationnement automobile sont prévus des deux côtés de la rue, avec la plantation d'alignement d'arbres continu de chaque côté de la voirie, sauf sur la longueur de l'arrêt. L'essence proposée est « Sorbus intermedia Brouwer ».

L'arrêt existant est modifié pour permettre un meilleur accès aux motrices des trams T3000 et aux futurs modèles de tram T3200. Cet arrêt sera placé sur une plateforme, distincte du trottoir et surélevée de 31cm par rapport à la chaussée, l'infrastructure étant séparée du trottoir par une marche due à son élévation. Des balustrades sont implantées localement et des accès PMR sont prévus aux extrémités via des rampes inclinées.

Avis

De manière générale, le projet s'inscrit dans la continuité des interventions ponctuelles déjà effectuées depuis la barrière de Saint-Gilles. La CRMS rappelle toutefois que le projet de rénovation de la Trinité sera accompagné d'un réaménagement global de ses abords et que cela correspondra à une phase ultérieure du remplacement des rails de tram de la ligne 81. Le rabattement des deux sens de circulation du tram du côté de la rue Africaine, qui serait actuellement à l'étude, entrainerait une diminution importante du rayon de courbure à hauteur du raccordement des rues de l'Aqueduc et Africaine et l'abattage d'un des deux platanes encadrant la façade de l'église. La CRMS tient à signaler que l'aménagement de circulation actuel permet de garantir la symétrie d'aménagement du Parvis et le maintien du platane existant, et que les projets à l'étude devraient tenir compte de cette règle de composition. La CRMS encourage vivement à voir l'ensemble du quartier comme un tout cohérent sur le plan paysager et à ne pas penser chaque projet de manière isolée pour poser des choix valorisant pour la structure et le paysage urbain.



(Le tronçon de la rue de l'Aqueduc visé dans la présente demande et son implantation dans le quartier Trinité-Chatelain – www.mybrugis.irisnet.be)



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Dans le cas présent, la CRMS recommande d'éviter l'emploi de différents revêtements distincts pour la chaussée (asphalte et pavés en porphyre de réemploi) qui crée une discontinuité peu propice à la lisibilité du paysage urbain.

Par ailleurs, la CRMS s'interroge sur la pertinence du nombre et du rythme des nouvelles plantations prévues dans le projet. Le tronçon est court, très étroit et il n'y a pas d'arbres sur les autres tronçons de la rue de l'Aqueduc ni sur les autres voiries du réseau immédiat. La plantation en alignement continu ne paraît dès lors pas justifiée sur le plan de la structuration du paysage urbain ni adaptée à la largeur de la voirie. La CRMS ne s'oppose cependant pas à la présence ponctuelle d'arbres.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DU : A. Hancisse ;
Commune : urbanisme.1060@stgilles.brussels, C. Kinet (ckinet@stgilles.brussels),
C. De Blicq (cdeblicq@stgilles.brussels) et F. Vandermeulen (fvandermeulen@stgilles.brussels)